



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2009

Approbation d'une convention de dépôt d'objets entre le conservatoire national des arts et métiers - CNAM et la Ville de Lyon Musée d'histoire de Lyon - Gadagne

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ LUDOVIC

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2009 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT D'OBJETS ENTRE LE CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS - CNAM ET LA VILLE DE LYON MUSEE D'HISTOIRE DE LYON - GADAGNE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A l'automne 2022, le Musée d'Histoire de Lyon (MHL)- Gadagne ouvrira le troisième volet de sa refonte des parcours permanents commencée en 2019.

S'intéressant à la place du travail dans l'histoire lyonnaise, l'exposition portera le titre *Qu'est-ce que tu fabriques ? Lyon industrielle et ouvrière*.

Cette nouvelle exposition proposera un autre récit urbain, celui d'une ville marquée par le développement précoce d'une intense activité industrielle, qui a durablement construit son paysage, et formé une population ouvrière nombreuse.

À rebours du récit de la ville bourgeoise et marchande, cette exposition a pour intention de mettre en valeur une mémoire ouvrière, quelque peu oubliée et un patrimoine industriel fragile.

La place de la soie et du tissage dans le développement économique et social de Lyon est prépondérante. C'est pourquoi, une partie de l'exposition sera consacrée à livrer les clés de lecture de ce phénomène.

Les collections du MHL ne permettant pas à elles seules de montrer la richesse et la complexité de ce récit, le musée fait appel à d'autres collections publiques françaises.

Le MHL a ainsi sollicité le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) à Paris pour la mise en dépôt, pour 5 ans, d'un modèle d'installation des conditions publiques des soies, issu des collections nationales dont le musée des Arts et Métiers – Cnam a la garde.

La mise en dépôt de cet objet et sa mise en exposition permanente permettront d'évoquer concrètement les problématiques de commercialisation de la soie et leur réglementation. Une convention, jointe au rapport, formalise les conditions du dépôt, consenti à titre gracieux.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- La convention de dépôt susvisée, établie entre la Ville de Lyon –Musée Gadagne et le Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris, est approuvée.
  
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET